ACCUEIL DE LOISIRS ADOS

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION

La plaquette des activités est disponible 3 à 4 semaines avant le début des vacances scolaires directement sur le site internet du CSC https://mauleonais.csc79.org. Les animateurs référents jeunesse passent la distribuer au collège Sainte Anne.

Les réservations s'effectuent via le Portail Familles (en cas de difficulté...), se rapprocher de l'accueil du CSC.
L'inscription doit être effectuée (jusqu'à) 7 jours avant le début de l'Accueil Ados. N'oubliez pas de demander le transport pour ceux qui le souhaitent.

La validation des réservations
Réponses possibles (directement via le Portail Familles)

✓ Acceptée sur la ou les dates réservées
✗ Refusée (= plus de places pour cette activité)

Pour mettre votre enfant sur liste d'attente, il faut envoyer un mail à contact.mauleonais@csc79.org.
Lorsqu'une place devient disponible, le CSC contacte et propose la place à la famille dont l'enfant est inscrit sur liste d'attente.

Les modalités d'annulation par la famille
Pour toute annulation, la famille doit désinscrire son enfant via le Portail Famille, 1 semaine avant l'ouverture de l'Accueil Ados.
Les absences de dernière minute doivent être signalées, par écrit (mail ou téléphone portable) auprès de l'Animateur Référent Jeunesse.

Les services facturés : annulations
Plus on approche de l'échéance moins le CSC a de marge de manœuvre pour se réorganiser. En cas d'annulation dans les 5 jours précédents l'accueil, une facture sera donc émise pour couvrir une partie des frais engagés.
Pour une annulation :

- dans les 5 **jours** précédent le démarrage de l'accueil : **60%** du montant réservé sera facturé,
- **pendant** l'Accueil Ados : **100%** du montant réservé sera facturé.

Les services non-facturés :
Les absences suivantes ne sont pas facturées :

- Absence pour raison médicale du jeune : Seules les absences motivées par un certificat médical - ou copie de l'ordonnance - présenté dans les 3 jours qui suivent l'absence, ne seront pas facturées. Ce certificat médical permet la déduction des absences les mêmes jours des frères et sœurs de l'enfant.
- Absence pour des raisons exceptionnelles (décès survenu dans la famille, accident...) attestée par un justificatif écrit fourni dans les jours suivant l'absence.

Les factures sont éditées mensuellement par le CSC, à terme échu. Elles comprendront toutes les activités de l'enfant. Ces dernières seront envoyées par mail.
Le paiement doit intervenir dans les 15 jours à réception de la facture.
Différents modes de règlement peuvent être proposés :

- Prélèvement bancaire,
- Chèque,
- Virement bancaire,
- Chèque emploi services Universel (Cesu et eCesu)
- Chèque vacances.

Toute facturation non payée peut entraîner l'exclusion de l'Accueil Ados et l'impossibilité d'inscrire l'enfant sur les périodes suivantes.
Toute contestation concernant la facture devra être faite dans les 2 mois suivant son émission par courrier ou par mail, adressé à la direction du CSC : direction.mauleonais@csc79.org.